



Av Ferdinand Beyney
24530 Champagnac de Belair
Tél.: 05.53.06.01.00
direction@perigord-vert.com
www.perigord-vert.com

Marché public de prestation intellectuelle

Objet du marché :

Dans le cadre de l'opération collective en milieu rural de soutien à l'artisanat et au commerce du Périgord Vert (appel à projet FISAC 2017) :
Mission pour la réalisation de dossiers préalables à la demande d'une aide individuelle à l'investissement et l'évaluation de l'opération

Procédure adaptée

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Sommaire

I - CONTEXTE DE LA PRESTATION	3
II - OBJET DU MARCHE, CONTENU ET ADMINISTRATION DE LA MISSION	6
III - REGLEMENT DE CONSULTATION.....	9

I -

Contexte de la prestation

1. Le territoire

Le Pays Périgord Vert porte l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMR) pour le compte de l'ensemble des 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui compose le Pays Périgord Vert, qui regroupe 144 communes et 81 482 habitants. La candidature du territoire a été retenue le 31 décembre 2018 et la mise en œuvre de l'opération est prévue pour l'automne 2019.

Les six EPCI du périmètre d'intervention de l'OCMR sont :

- CC du Pays de Saint Aulaye
- CC du Pays Ribéracois
- CC Dronne et Belle
- CC Périgord Nontronnais
- CC Périgord Limousin
- CC Isle Loue Auvézère en Périgord

Soit un territoire d communes en Périgord Vert.

2. Enjeux et stratégie

L'étude préalable menée sur le territoire du Pays Périgord Vert a permis de réaliser un diagnostic approfondi de l'appareil commercial et artisanal et de dégager des enjeux stratégiques spécifiques au Pays Périgord Vert.

Quatre enjeux prioritaires ont été retenus afin de cibler et construire un plan d'actions et une stratégie d'intervention du FISAC sur le territoire du Pays Périgord Vert :

- Favoriser les interconnexions du territoire
- Capitaliser sur l'image du Périgord Vert en confortant le travail en réseau et en mobilisant de nouveaux outils
- Conforter le maillage du tissu commercial alimentaire
- Accompagner la modernisation des entreprises et la dynamique d'investissement

Ces quatre enjeux guident le contenu du programme d'actions du territoire composé de 2 volets :

- des aides collectives
- des aides individuelles aux entreprises.

La stratégie poursuivie dans cette opération collective est de conforter la filière artisanale et commerciale comme pilier de l'économie résidentielle du territoire en capitalisant sur la notoriété et l'image du Périgord Vert.

Cette stratégie se décline en plusieurs axes d'actions :

Axes de la stratégie	Actions de l'OCMR	Investissement/ fonctionnement	Co- financement FISAC prévu dans l'OCMR oui/non
1. Favoriser l'interconnexion du territoire	L'optimisation du stationnement sur les centralités	Fonctionnement	non
	La gestion prévisionnelle du bâti commercial	Fonctionnement	oui
2. Capitaliser sur l'image du Périgord Vert en confortant le travail en réseau et en mobilisant de nouveaux outils	La création d'une signalétique commerciale et artisanale	Fonctionnement	oui
	Les soirées de l'entreprise	Fonctionnement	oui
	La dynamique des unions commerciales	Fonctionnement	oui
	La définition de services innovants pour la clientèle	Fonctionnement	oui
3. Conforter le maillage du tissu alimentaire de base	Le forum sur le confortement des centralités	Fonctionnement	oui
	La restructuration des centralités	Fonctionnement	oui
	Le renforcement des marchés	Fonctionnement	oui
	Le confortement des tournées alimentaires	Fonctionnement	oui
4. Accompagner la modernisation des entreprises et la dynamique d'investissement	Les bilans conseils	Fonctionnement	oui
	Le soutien à l'implantation en zone d'activité	Fonctionnement	non
	L'étude d'opportunité de création d'un village d'artisans	Fonctionnement	non
	Le dispositif d'aides individuelles aux entreprises Deux régimes distincts avec taux d'aides publiques différenciés: - régime général - régime bonifié.	Investissement	oui
5. Mise en œuvre du programme	L'animation du dispositif	Fonctionnement	oui
	La promotion du dispositif	Fonctionnement	oui
	L'évaluation a posteriori du dispositif	Fonctionnement	oui

3. Répartition des tâches pour l'accompagnement des entreprises dans leurs demandes d'aide

Etapes de la procédure	Animateur/ animatrice OCMR	Prestataire externe
Réception de la demande d'aide	Accusé de réception : <ul style="list-style-type: none"> - courrier de rejet si la demande d'aide est inéligible - courrier d'autorisation de démarrage si la demande d'aide est éligible - courrier avec mention des pièces manquantes 	
	Accompagnement du porteur de projet pour formaliser la demande auprès des co- financeurs (FISAC, Région, département)	
	Demande d'intervention du prestataire pour la réalisation du bilan- conseil	
Accompagnement individuel des entreprises		Vérification de l'éligibilité de l'entreprise
		Réalisation du bilan- conseil : présentation et bilan, préconisations et conseils, présentation du projet d'investissement
		Accompagnement pour l'élaboration du dossier préalable pour l'attribution de l'aide
Dossier préalable pour l'attribution de l'aide	Liste des pièces nécessaires. Convention Pays Périgord Vert / prestataire / entreprise.	
	Vérification de dossier complet : <ul style="list-style-type: none"> - dossier de demande - bilan- conseil - pièces nécessaires - convention 	
	Transmission des éléments aux co- financeurs	
Comité de pilotage	Animation générale du COPIL	
		Présentation des bilans- conseils avec formulation d'un avis sur la poursuite de demande d'aide dans le cadre de l'OCMR
	Présentation du dossier de demande d'aide et proposition d'attribution du pourcentage	

			d'aide avec répartition entre financeurs	
			Transmission de la décision du COPIL à chaque entreprise dont le dossier a été examiné	
			Compte rendu du COPIL	
			Suivi financier du programme	
Animation	Générale	du	Préparation des COPIL Lien avec les partenaires Gestion et suivi administratif et financier du programme Communication Evaluation : à définir ?	Evaluation CAPITALISATION DONNEES DE SUIVI DES CANDIDATURES ET DOSSIERS AVEC SUITES OCMR OU NON

II - Objet du marché, contenu et administration de la mission

1. Objet du marché

L'objet du marché est de sélectionner un prestataire externe en charge de produire des expertises individuelles nommées bilans- conseils, des entreprises qui souhaitent bénéficier du soutien du FISAC dans le cadre de l'OCMR pour leur projet individuel d'investissement.

L'expertise individuelle de l'entreprise constitue un préalable au dépôt du dossier de subvention.

Le coût de l'expertise est à la charge de l'entreprise qui pourra bénéficier d'aides pour le réaliser (FISAC et collectivités locales).

Chaque expertise fait l'objet d'une convention tripartite Pays Périgord Vert / entreprise / prestataire.

L'objectif est d'effectuer une moyenne de 130 bilans- conseils sur la durée du programme.

Le présent marché sera exécutoire à compter de la signature de l'acte d'engagement, sous réserve de l'obtention des crédits inscrits dans la maquette financière de l'opération (FISAC et collectivités locales).

2. *Allotissement*

La présente prestation ne fait pas l'objet d'allotissement.

3. *Variantes*

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. *Contenu et administration de la mission*

La mission comporte 2 volets :

- L'élaboration des bilans-conseils dans les entreprises,
- L'évaluation de l'opération OCMR

a) Elaboration des bilans-conseils dans les entreprises

Le bilan - conseil constitue le préalable permettant de statuer sur la poursuite ou non de demande d'aide de l'entreprise. Cette expertise obligatoire doit aborder l'ensemble des problématiques auxquelles est confrontée l'entreprise afin de présenter à son dirigeant une vision évaluative et prospective de cette dernière et de l'opération envisagée.

Une visite sur site est à minima demandée dans chaque entreprise candidate.

Le contenu du dossier de bilan-conseils sera structuré autour de cinq parties :

- **1.** La mission du prestataire retenu, débute par la **vérification de l'éligibilité** de l'entreprise au regard du **cadre réglementaire** (décret n° 2015- 542 du 15 mai 2015).
 Une **check-list** des points règlementaires à observer et ceux observés, débutera la partie bilan-conseils.
 Le prestataire est responsable de cette vérification règlementaire et doit donc s'assurer par tout moyen que les informations qu'il livrera dans cette check-list sont exactes.
 Si à ce stade, le prestataire décèle une inéligibilité, il adresse sa check-list au maître d'ouvrage de l'opération qui statuera sur la suite de la procédure.
- **2. Présentation et bilan** de l'entreprise, portant sur les points suivants :
 - Identification et présentation générale,
 - Moyens humains et matériels,
 - Positionnement du marché et zone de chalandise,
 - Analyse financière et économique détaillée pour juger de l'état de santé de l'entreprise,
 - Marketing / Communication,
 - Développement commercial,
 - Gestion,
 - Export,
 - Mise aux normes / Démarche qualité,
 - Hygiène,
 - Sécurité,
 - Normes Environnementales,
 - Organisation de la production,

- Ressources humaines / Formation,
 - Transmission / Reprise.
- **3. Présentation explicite des préconisations et conseils** apportés au chef d'entreprise, sur la base d'une analyse des forces et faiblesses de l'entreprise, en mettant notamment l'accent sur les problématiques suivantes :
- Organisation : recrutement, formation, circuit de gestion...
 - Marchés : créneaux porteurs, évolution clientèles, ...
 - Commercialisation : du service ou du produit, mise en réseau avec d'autres entreprises, diagnostic point de vente...
 - Technologiques : produit ou processus de production...

Ces conseils doivent permettre d'aboutir à la liste des actions à mener par l'entreprise, inscrites dans un calendrier prévisionnel, tenant compte de sa capacité financière pour sa mise en œuvre.

- **4. Présentation du projet d'investissement**, en lien avec l'évolution prospective de l'entreprise, en abordant notamment les points suivants :
- Les objectifs recherchés,
 - Les nouveaux moyens à mettre en œuvre,
 - L'équilibre financier du projet,
 - L'analyse de la rentabilité (sur les investissements en lien avec la stratégie de l'entreprise),
 - L'activité prévisionnelle attendue...
- **5. L'établissement d'un dossier complet d'une fiche synthétique** de présentation de la demande reprenant les conditions d'éligibilité et les modalités financières.

NOM DE L'ENTREPRISE :	
DESCRIPTIF SOMMAIRE DE SON ACTIVITE :	
Conditions d'éligibilité	
Inscription Registre depuis au moins 1 an	
Périmètre opération	
CA inf 1 million euro HT	
Surf de vente à vocation alimentaire ne peut excéder 400 m2	
Entreprise sédentaire avec activité continue	
Entreprise non sédentaire avec avis favorable de la commune orienté vers la consommation locale	
Situation financière et économique saine et à jour de ses cotisations sociale et charges fiscales	
Modalités financières	
Nature des investissements	
Coût du projet	
Montant des investissements retenus	
Aides sollicitées (%)	
Avis du prestataire	

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas transmis aux co-financeurs et ne sera pas instruit.

Le document sera ensuite présenté et soutenu par le prestataire devant les membres du Comité de programmation. Le bilan-conseils permet en effet au Comité de pilotage de se prononcer sur l'opportunité de poursuivre la démarche par une demande de subvention pour le projet de l'entreprise, formalisée dans le dossier de demande de subvention.

b) Elaboration des bilans d'évaluation de l'opération

Deux types de bilans seront établis par le prestataire :

- au terme de chaque année d'exécution du marché (un an de date à date, ou fin de programme pour la dernière année) : présenté lors du dernier Comité de Pilotage annuel de l'opération ;
- au terme de l'opération : présenté lors du dernier Comité de Pilotage de l'opération (simultanément au dernier bilan annuel).

Ces bilans comprendront des approches qualitatives, quantitatives et financières :

- impact et répartition territoriale : localisation des projets par type d'activité, par nature d'investissement ;
- effets des bilans-conseils réalisés ;
- analyse technique et financière des entreprises accompagnées (nature, importance, moyenne des investissements réalisés) : par EPCI, par secteur d'activité, par secteur ou filière prioritaire, par nature d'investissement (immobilier ou équipement), part des cofinanceurs ;
- impact de l'opération pour les entreprises soutenues et le territoire : conséquences sur l'emploi et la formation, effets générés par l'OCM sur le territoire (montée en gamme, nouvelles offres, clientèles...).

Le coût des bilans est intégré dans le chiffrage unitaire des dossiers préalables.

Remarque : L'offre du prestataire que les comptes rendus des comités de pilotage ainsi que le suivi des demandes de paiements restent à la charge du Pays Périgord Vert, maître d'ouvrage de l'opération.

III - Règlement de consultation

1. Attendus de l'offre

L'offre du prestataire comprendra :

Mémoire technique :

- une notice technique détaillant les références de la structure en lien avec le marché, l'organisation et la méthode proposées, les compétences mobilisées pour répondre à la demande (CV), leur rôle dans l'organisation, etc. ;
- les références professionnelles en lien avec la prestation objet de la présente consultation
- l'identification précise par leurs noms, leurs fonctions et leurs coordonnées des personnes interlocutrices du maître d'ouvrage de l'opération ;
- un modèle type de bilan-conseils (à valider par la maîtrise d'ouvrage) ;
- un modèle type de dossier de demande de subvention (à valider par la maîtrise d'ouvrage) ;
- une proposition de trame pour le bilan annuel (à valider par la maîtrise d'ouvrage) ;
- l'offre de prix du coût au dossier individuel sur la base de 50 à 70 dossiers / an, suivi évaluation inclus.

Autres justificatifs à produire :

La candidature du prestataire retenu au terme de l'analyse des offres sera complétée des éléments suivants s'ils n'ont pas été produits antérieurement ;

- les références professionnelles en lien avec le marché ;
- le présent cahier des charges paraphé et signé.
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- les attestations d'assurance en cours de validité ;
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis), ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription, de moins de 3 mois.
- la situation juridique du candidat ;
- le présent cahier des charges dument paraphé et signé.

2. Modalités : pièces du marché, administratives, financières

a) Pièces constitutives du marché

- Le présent cahier des charges

- CCAG-FCS (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services)
- DC1 si nécessaire
- DC2
- DC4 si nécessaire
- L'Acte d'Engagement

b) Présentation de l'offre et durée du marché

- En cas de réponse groupée, le groupement désignera un mandataire solidaire.
- L'offre est présentée en euros.
- L'offre et la candidature sont impérativement présentées en français.
- Le présent marché est conclu pour la durée d'exécution de l'OCMR du Périgord Vert jusqu'à la production du rapport d'évaluation final qui sera remis validé par la maitre d'ouvrage au service compétent de l'Etat et aux collectivités partenaires avant le 30 décembre 2021 dernier délai.
Pour ce faire, le bilan devra être soumis à la validation du maitre d'ouvrage avant le 2 novembre 2021.

c) Modalités financières

- Toute perte de subvention (dont demande non recevable) par l'entreprise du fait du prestataire, entrainera l'annulation du montant dû au prestataire au titre du dossier préalable.
- Le coût du dossier préalable TTC est à la charge de l'entreprise déduit des aides du FISAC et le cas échéant d'autres co-financeurs (Région, Département). Il est facturé par le prestataire directement à l'entreprise. La partie « aidée » par le FISAC et les autres financeurs est facturée par le prestataire à l'association Pays Périgord Vert selon les modalités suivantes :
Les bilans-conseils programmés en Comité de pilotage pourront être facturés par le prestataire au Pays Périgord Vert par un acompte de 75% de la partie « aidée » du montant total du bilan-conseils.
Le paiement du solde sera effectué sur facture après la présentation en comité de pilotage du bilan annuel (soit 25% de la partie aidée)

Remarque : L'offre du prestataire que les comptes rendus des comités de pilotage ainsi que le suivi des demandes de paiements restent à la charge du Pays Périgord Vert, maître d'ouvrage de l'opération.

- Négociation : conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'organiser une négociation avec certains candidats. Si une négociation est engagée, l'association du Pays Périgord Vert informera le ou les candidats retenus en négociation par courrier courriel indiquant les demandes du maître d'ouvrage. La Négociation sera conduite dans un délai de 15 jours ouvrés à notification du courrier et en garantissant l'égalité de traitement des candidats sans recourir obligatoirement à une audition présentielle.

5. Critères de sélection

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- | | |
|--|------|
| ○ Compréhension de la commande, valeur technique et méthodologie | 50 % |
| ○ compétences et moyens dédiés par le prestataire | 25 % |

o prix

25 %

6. *Retrait du dossier de consultation, questions et renseignements complémentaires*

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site : <https://www.perigord-vert.com>

Les candidats sont invités à informer le pouvoir adjudicateur du retrait du dossier et d'une adresse électronique de référence pour leur communiquer tous les éléments de précisions, les éventuelles modification ou un éventuel avis de prolongation de la consultation de façon équitable.

Toutes les demandes de précisions doivent être adressées par question écrite à l'e-adresse : jacques.favreau@perigord-vert.com

Il ne sera répondu à aucune question à l'orale.

7. *Remise des offres*

Date limite: le lundi 7 octobre 2019 à 12h00 au plus tard

par voie électronique à l'adresse : jacques.favreau@perigord-vert.com

par courrier adresser à Madame la Présidente du Pays Périgord Vert - avenue Ferdinand Beyney - 24 530
CHAMPAGNAC DE BELAIR